

Communiqué de presse de la FédéPSAD

Les PSAD ont pris en charge 4 millions de patients en 2023

Paris, le 18 avril 2024. **La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) dévoile les chiffres 2023 des prises en charge à domicile par les PSAD. En 2023, en dépit d'une situation économique particulièrement dégradée, les prestataires de santé à domicile (PSAD) ont répondu présents pour faire face à l'accroissement des besoins en permettant la prise en charge de 4 millions de patients à domicile, soit un demi-million de plus qu'il y a deux ans.**

Cette progression inédite du nombre de malades pris en charge par les PSAD liée à l'augmentation du nombre de prescriptions médicales, confirme la confiance que leur accordent les prescripteurs hospitaliers et libéraux, pour répondre aux besoins croissants de suivi à domicile de leurs patients, et en leur permettant de réduire les durées moyennes de séjour, favorisant donc des économies structurelles pour les finances publiques.

Dans un contexte d'extrême tension du système de santé et avec le mur démographique qui se rapproche, **ces chiffres rappellent que les PSAD sont un maillon essentiel de la santé de proximité et des parcours de soins entre l'hôpital et la ville.** Présents sur la totalité du territoire et forts de 33 000 collaborateurs, dont 6 500 sont professionnels de santé, les PSAD soulagent les tensions liées à la saturation des hôpitaux en assurant le lien avec les professionnels de santé libéraux de proximité.

Ces deux dernières années, **l'ensemble des domaines d'intervention des PSAD a connu une augmentation du nombre de patients pris en charge**, particulièrement notable chez les patients diabétiques sous pompe à insuline (+24 000 patients pris en charge entre 2021 et 2023, soit +30%), les patients perfusés (+118 000 patients, soit +29,4%) et les patients souffrant d'un syndrome d'apnée du sommeil (+283 000 patients, soit +18,8%). Ces données témoignent tout à la fois de la prévalence de ces maladies chroniques et de la montée en charge du virage ambulatoire.

Pour autant, cet accroissement du volume d'activité a été particulièrement douloureux pour les entreprises de ce secteur professionnel dont l'économie atteint son point de rupture. En effet, si le nombre total de patients pris en charge a ainsi progressé de 13,5% en 2 ans, la croissance de la dépense de l'Assurance Maladie est restée inférieure de près de 4 points sur la même période (+9,7%), en raison de la poursuite de baisses tarifaires majeures imposées aux PSAD par les pouvoirs publics. Ces coups de rabot successifs sur une activité de services, aggravés par l'inflation** ont créé **un effet de ciseaux ravageur** qui précarise de nombreuses entreprises, dont certaines ont déjà été contraintes de recourir à des plans sociaux d'ampleur significative.

Si les PSAD sont fiers du rôle croissant qu'ils jouent désormais dans le système de santé, cela ne doit pas se faire au détriment de leurs entreprises et salariés. La FEDEPSAD tient à rappeler qu'il est urgent de mettre en place de nouvelles modalités de régulation qui préservent la soutenabilité économique du secteur tout en permettant le développement de prises en charge qualitatives et innovantes des patients à leur domicile.

*Source : Open LPP/Ameli traitement FEDEPSAD

**+11,1% d'impact moyen cumulés sur 2021-2023 vs 3.4% cumulés sur la période précédente 2018-2020

Contact Presse : Fédération des PSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72